

UBS ETF
Société anonyme
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : n° B 83626

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nous informons par la présente les actionnaires d'UBS ETF (la « **Société** ») qu'une assemblée générale extraordinaire était prévue le 17 mars 2021 (la « **1re AGE** »), pour laquelle le quorum requis pour l'adoption des résolutions figurant à l'ordre du jour ci-dessous n'a pas été atteint. Par conséquent, une SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (la « **2e AGE** ») des actionnaires de la Société est convoquée par la présente et se tiendra par-devant le notaire HELLINCKX, un notaire luxembourgeois résidant professionnellement à Cents, dans les bureaux de ce dernier, situés au 101 rue de Cents, L-1319 Cents, Grand-Duché de Luxembourg, le **7 avril 2021** à 14h00, avec le même ordre du jour que la 1re AGE, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Reformulation des statuts de la Société (les « **Statuts** ») sans modification de l'objet de la Société [et des articles 12 et 14 actuels des Statuts], afin, notamment, de mettre à jour des références obsolètes aux lois et réglementations contenues dans les Statuts et de changer le nom de la Société « **UBS ETF** » en « **UBS (Lux) Fund Solutions** ».
2. Divers.

Il vous est possible d'obtenir gratuitement une copie de la version provisoire des Statuts modifiés et reformulés qui sera soumise au vote auprès du siège social de la Société, ou de la télécharger sur le site Internet www.ubs.com/etf.

Sous réserve de l'adoption des résolutions lors de l'assemblée, les changements prendront effet à la date de la 2e AGE, à savoir le 7 avril 2021.

Règles de vote spécifiques lors de la 2e AGE

Nous informons les actionnaires qu'aucun quorum n'est requis lors de la 2e AGE et que la décision relative au point 1 de l'ordre du jour sera prise à la majorité des 2/3 des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés lors de la 2e AGE.

Les formulaires de procuration reçus au titre de la 1re AGE devant avoir lieu le 17 mars 2021, à moins d'être expressément révoqués, resteront valables et pourront être utilisés pour voter lors de la 2e AGE avec le même ordre du jour.

La majorité à l'AGE sera déterminé en fonction des actions émises et en circulation à minuit (heure de Luxembourg) le cinquième jour précédant la 2e AGE (c'est-à-dire le 2 avril 2021) (la « **Date d'enregistrement** »). Les droits d'un actionnaire de participer à la 2e AGE et d'exercer un droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire à la Date d'enregistrement.

Pour les actionnaires détenant des actions de la Société par l'entremise d'un intermédiaire financier ou d'un agent de compensation, par exemple la banque où ils conservent leur participation, il convient de noter que :

- le formulaire de procuration doit être rendu à l'intermédiaire financier ou à l'agent de compensation, par exemple la banque où ils conservent leur participation dans un délai permettant à ces derniers de le retransmettre à la Société au plus tard le **30 mars 2021**.

En raison des circonstances exceptionnelles liées au virus de Covid-19 et des mesures adoptées par le gouvernement luxembourgeois, il est demandé aux actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée extraordinaire de le faire en complétant et en signant soit le formulaire de vote, soit la procuration ci-joints.
Aucune participation présenteielle à l'Assemblée extraordinaire ne sera tolérée.

Seuls les actionnaires qui détiennent leurs actions en étant directement inscrits dans le registre des actions de la Société doivent envoyer le Formulaire de vote ou de procuration ci-joint par e-mail à l'adresse Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par fax au **+352 46 40 10 413**, au plus tard le **1er avril 2021** à l'heure de fermeture au Luxembourg. Le Formulaire de procuration ou de vote original doit ensuite être envoyé par courrier au siège social de la Société, à l'adresse suivante : State Street Bank International GmbH, succursale du Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à l'intention des Services de domiciliation.

Les formulaires de procuration et de vote peuvent être obtenus sur simple demande à cette même adresse électronique.

Luxembourg, le 18 mars 2021
Par ordre du Conseil d'administration

UBS ETF
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : n° B 83626

FORMULAIRE DE PROCURATION

Par la présente, je/nous

_____ soussigné(e)(s), donne/donnons procuration pour
_____ toutes mes/nos actions d'

UBS ETF (la « Société »)

au Président de l'Assemblée des actionnaires avec plein pouvoir de substitution afin d'exercer, en mon/notre nom, les droits de vote relatifs à mes/nos actions lors de la Seconde Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'UBS ETF qui se tiendra à Luxembourg le **7 avril 2021** à 14 heures (heure de Luxembourg) ainsi que lors de toute assemblée qui se tiendra ultérieurement avec la même finalité et le même ordre du jour, et d'agir et de voter sur les questions reprises dans l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Reformulation des statuts de la Société (les « Statuts ») sans modification de l'objet de la Société [et des articles 12 et 14 actuels des Statuts], afin, notamment, de mettre à jour des références obsolètes aux lois et réglementations contenues dans les Statuts et de changer le nom de la Société « UBS ETF » en « UBS (Lux) Fund Solutions ».

POUR CONTRE S'ABSTIENT

2. Divers.

POUR CONTRE S'ABSTIENT

Par la présente, je/nous vous autorise/autorisons et vous donne/donnons plein pouvoir pour agir et poser tous actes nécessaires ou accessoires à l'exercice des pouvoirs spécifiés dans les présentes et je/nous ratifie/ratifions et confirme/confirmons tous les actes légalement posés par le mandataire susmentionné ou qui auront été posés sur son instruction en vertu des présentes.

Signature :

Date :

Le Formulaire de procuration doit être envoyé par e-mail à l'adresse Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com et/ou par fax au +352 46 40 10 413, au plus tard le **1er avril 2021** à l'heure de fermeture au Luxembourg. Le Formulaire de procuration original doit ensuite être envoyé par courrier au siège social de la Société (à l'attention des Services de domiciliation).

UBS ETF
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : n° B 83626

BULLETIN DE VOTE

Je, soussigné(e) _____,

détenteur/détentrice de _____ actions d'

UBS ETF (la « Société »)

Déclare par les présentes ne pas assister en personne à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'UBS ETF qui se tiendra à Luxembourg le **7 avril 2021** à 14 heures (heure de Luxembourg) et à toute assemblée qui se tiendra ultérieurement avec la même finalité et l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Reformulation des statuts de la Société (les « Statuts ») sans modification de l'objet de la Société [et des articles 12 et 14 actuels des Statuts], afin, notamment, de mettre à jour des références obsolètes aux lois et réglementations contenues dans les Statuts et de changer le nom de la Société « UBS ETF » en « UBS (Lux) Fund Solutions ».
2. Divers.

Par les présentes, le soussigné/la soussignée vote comme suit les propositions de résolution suivantes de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires :

1. Reformulation des statuts de la Société (les « Statuts ») sans modification de l'objet de la Société [et des articles 12 et 14 actuels des Statuts], afin, notamment, de mettre à jour des références obsolètes aux lois et réglementations contenues dans les Statuts et de changer le nom de la Société « UBS ETF » en « UBS (Lux) Fund Solutions ».

POUR CONTRE S'ABSTIENT

2. Divers.

POUR CONTRE S'ABSTIENT

Signature :

Date :